

Guide de rédaction des références bibliographiques

Norme Vancouver

Introduction

Les références bibliographiques doivent permettre d'identifier et de retrouver facilement le document (article de revue, thèse, livre, page web, actes de congrès, etc) sur lequel vous appuyez votre argumentation dans votre thèse.

Il existe plusieurs styles pour rédiger et présenter vos références dans une bibliographie.

Le style Vancouver est une norme de présentation de références bibliographiques qui existe depuis 1979 et qui s'applique essentiellement pour toutes les revues dans le domaine médical. Il est régulièrement mis à jour par le CIRRM (Comité international des rédacteurs des revues médicales).

Ce guide a pour objectif de vous aider à citer vos références bibliographiques selon le style Vancouver. Il s'appuie sur la norme elle-même, sur le [Guide de l'Université de Montréal](#) disponible en ligne, et sur le guide rédigé par l'école de la Fondation EFOM Boris Dolto.

Pour plus de précisions concernant la norme Vancouver, vous pouvez consulter en ligne le document de référence : [Vancouver Citing Medicine: the NLM style Guide for authors, editors and publishers](#).

I/ Principes généraux de la norme Vancouver

Chaque référence citée dans une thèse est nommée avec un chiffre arabe entre parenthèses ou entre crochets.

Lorsqu'une référence est insérée dans une thèse, il faut toujours qu'elle apparaisse à la fin de la phrase juste avant le point.

Lorsque l'on cite plusieurs fois une même référence, elle gardera toujours le même numéro au sein de la thèse.

Dans la bibliographie, les références apparaissent avec des numéros classés par ordre d'apparition dans la thèse. Elles n'apparaissent jamais en notes de bas de page.

II/ Organisation de la bibliographie

1/ Appel à citation

Il existe deux méthodes principales pour l'appel à citation dans le texte :

- Par numéro : entre parenthèses (12), entre crochets [57], en exposant
- Par nom d'auteur suivi de l'année de publication du document : (Johnson, 2006)

2/ Classement des références bibliographiques

La norme préconise deux méthodes principales pour classer les références d'une bibliographie :

- Classement numéroté, par ordre d'apparition des citations dans le texte
- Classement par ordre alphabétique d'auteur. Si plusieurs références ont le même auteur, classez-les chronologiquement

III/ Présentation d'une référence bibliographique selon la norme Vancouver

Une référence bibliographique se compose de cinq zones qui apportent chacune une information précise sur le document cité.

La zone Auteur

Le nom de famille : cité en premier, première lettre du nom en majuscule, le reste en minuscule.

Le prénom : la première lettre du prénom est uniquement citée en majuscule et non suivie d'un point. Pour les prénoms composés, les deux premières lettres des prénoms sont citées en majuscule.

Si l'auteur est un organisme : on écrit le nom de cet organisme et non le sigle.

S'il y a six auteurs ou moins : on cite les six auteurs suivant la norme indiquée ci-dessus.

S'il y a plus de six auteurs : on cite les six premiers auteurs et on ajoute « et al ».

La zone Titre

La zone titre indique le titre du document cité. Il doit être fidèlement retranscrit dans la référence en respectant la ponctuation.

La zone Edition

Cette zone correspond à l'éditeur pour les livres et au titre du périodique pour les articles de revue.

Pour les livres : si l'ouvrage a été réédité, on cite le numéro de l'édition, s'il est mentionné, suivi d'un point. Puis, il est indispensable de citer selon ce modèle : **lieu d'édition : Maison d'édition ; année d'édition**

Pour les articles de revues : le nom du périodique doit apparaître sous sa forme abrégée.

Pour retrouver des titres abrégés de revues, il faut consulter pour les revues francophones le catalogue du [SUDOC](#) et pour les revues anglophones le [NLM Catalog](#).

La zone Date

Elle correspond à la date de publication du document.

Le jour et l'année s'écrivent en chiffres arabes.

En Français : **jour mois année, sans ponctuation**

En Anglais : **année mois jour, sans ponctuation**

Abréviations des mois pour une revue :

En français : Jan, Fév, Mar, Avr, Mai, Juin, Juil, Août, Sept, Oct, Nov, Déc

En anglais : Jan, Feb, Mar, Apr, May, Jun, Jul, Aug, Sep, Oct, Nov, Dec

La zone Pagination

Cette zone précise dans la référence le volume, le numéro et la pagination du document cité selon ce modèle : **volume (numéro) : première page – dernière page**

Si le chiffre des dizaines ou des centaines est identique, on ne mentionne que la dernière page :

Ex : p : 40-5 = pages 40 à 45

p : 170-9 = pages 170 à 179

IV/ Zotero

Zotero est un outil de gestion et de rédaction bibliographique. Il peut vous faire gagner beaucoup de temps. Les BU Santé vous proposent des **formations** à cet outil. N'hésitez pas à vous renseigner si vous souhaitez utiliser le style « Vancouver » pour la rédaction de votre thèse/mémoire.

V/ Exemples par types de documents

Attention : la ponctuation est différente lorsque vous citez un document en français ou en anglais. En français, il faut mettre un espace avant et après les signes : ou ; mais pas en anglais.

LIVRE (version papier)

Auteur(s). Titre du livre. Numéro de l'édition. Ville : Maison d'édition ; Année de publication.

Ex : Bélanger M, Leblanc MJ, Dubost M. La nutrition. 4^e éd. Montréal : Chenelière Education ; 2015.

LIVRE (version numérique)

Auteur(s). Titre du livre. Numéro de l'édition. [En ligne]. Ville : Maison d'édition ; Année de publication [cité le <date où le document a été consulté>]. Disponible sur : <URL>

Ex : Inserm Expertise collective. Activité physique et prévention des chutes chez les personnes âgées [en ligne]. Paris : Inserm ; 2015 [cité le 16 Octobre 2015]. Disponible sur : <http://www.inserm.fr/thematiques/sante-publique/expertises-collectives>

CHAPITRE DE LIVRE ET ARTICLE D'ENCYCLOPEDIE

Chapitre de livre sans contribution spécifique d'un auteur

Auteur(s). Titre du livre. Numéro de l'édition. Ville : Maison d'édition ; Année de publication. Titre du chapitre : pages du chapitre

Ex : Rogé B. Autisme, comprendre et agir : santé, éducation, insertion. 3^e édition. Paris : Dunod ; 2015. Chapitre 2, Le diagnostic de l'autisme et des autres troubles du développement : p. 19-34

Chapitre de livre ou d'encyclopédie avec contribution spécifique d'un auteur

Auteur(s) du chapitre. Titre du chapitre. Dans : auteur(s). Titre du livre. Numéro de l'édition. Ville : Maison d'édition ; année de publication. Pages du chapitre.

Pour un article de l'Encyclopédie Médico-Chirurgicale, préciser le numéro de l'article entre crochets.

Ex : Latrémouille C, Lintz F. Anatomie du cœur. Dans : EMC-Cardiologie. 2015 : p.1-15. [Article 11001-A-10]

ARTICLE DE REVUE

Auteur(s). Titre de l'article. Titre abrégé du périodique. Année ; volume (numéro) : pages. [PMID ou DOI] (*facultatif*)

Ex : Priest JR, Yang W, Reaven G, Knowles JW, Shaw GM. Maternal midpregnancy glucose levels and risk of congenital heart disease in offspring. JAMA Pediatr. 2015 Dec 1;169(12):1112-6.[PMID 26457543]

ARTICLE DE REVUE ELECTRONIQUE (en libre accès)

Auteur(s). Titre de l'article. Titre abrégé du périodique [en ligne]. Année [cité le <date où le document a été consulté>] ; volume (numéro) : pages. Disponible sur : <URL>

Attention : lorsque vous citez l'adresse URL d'un document que vous avez consulté en ligne, veillez à mentionner une adresse publique, consultable par tous, et non une adresse accessible uniquement aux utilisateurs bénéficiant d'une authentification Université de Lorraine (contenant bases.doc.univ-lorraine.fr).

Ex : Rafiq K, Fujisawa Y, Sherajee SJ, Rahman A, Sufiun A, Kobori H et al. Role of the renal sympathetic nerve in renal glucose metabolism during the development of type 2 diabetes in rats. Diabetologia [en ligne]. 2015 [cité le 16 Oct 2015];58(12):2885-98. Disponible sur : <http://link.springer.com/article/10.1007/s00125-015-3771-9/fulltext.html>

THESE (version papier)

Auteur. Titre de la thèse ou du mémoire [thèse ou dissertation en anglais]. Ville : université ou école ; année. Nombre de pages.

Mettre le nom de la ville entre crochets s'il n'apparaît pas directement sur le document.

Ex : Cadapeaud, S. Regard et réflexion du médecin généraliste face à la découverte d'une maladie rare chez un patient : Illustration à propos du syndrome de Wolfram diagnostiqué chez deux sœurs [thèse]. Nancy : Université de Lorraine ; 2012. 80 p.

THESE (en ligne)

Auteur. Titre de la thèse ou du mémoire [thèse en ligne]. Ville : université ou école ; année [cité le <date où le document a été consulté>]. Nombre de pages. Disponible sur : <URL>

Ex : Couaillet L. Le stress oxydant au cours du diabète de type 2 : Application à la détermination de l'excrétion urinaire de 8-isoprostane chez le patient diabétique [thèse en ligne]. [Rouen]: Université de Rouen ; 2015 [cité le 3 décembre 2015]. 110 p. Disponible sur : <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01234601/document>.

CONGRES

Directeurs(s), dir. Nom du congrès. Jour mois année ; ville, pays du congrès. Ville d'édition : maison d'édition ; année.

Ex : Bertière MC, Soustre Y. Femmes & nutrition : actualités et implications pratiques. Cerin Symposium [org. par le Centre de recherches et d'informations nutritionnelles] ; 26-27 octobre 2000 ; Paris, France. Paris : Cerin ; 2001.

SITE WEB, PAGE D'UN SITE WEB

Auteur(s). Titre [en ligne]. Lieu d'édition : éditeur ; date de publication [cité le <date où le document a été consulté>]. Disponible sur : <URL>

Adapter en fonction des informations disponibles.

Ex : Pharma Vigilance [en ligne]. Paris : Ordre national des pharmaciens ; 2015 [cité le 13 octobre 2015]. Disponible sur : <http://www.pharmavigilance.fr>

DECRET, LOI, CIRCULAIRE, ARRETE

Auteur (autorité d'édition). Titre. Référence du texte

Ex : Ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Arrêté du 10 juillet 2015 portant nomination d'un assesseur suppléant à la section des assurances sociales du conseil national de l'ordre des pharmaciens. BO n°8 du 15 septembre 2015 ; p. 167

BREVET

Inventeur ; titulaire. Titre. Référence

Ex : Lacaze G, inventeur ; Altade Société, titulaire. Implant endo-osseux à ancrage amélioré. French Patent FR 2 965 473 B1. 5 octobre 2010